

## **Rapport du Président**

Commission permanente

lundi 19 février 2024

N° CP-2024-1-2-7

**N° applicatif 8515**

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

### **Direction**

Direction tourisme et attractivité

## **ALSACE DESTINATION TOURISME - CONTRAT CADRE ET SOUTIEN A LA MISE EN OEUVRE D' ACTIONS POUR 2024**

Résumé : Le tourisme alsacien, fort de ses 2 milliards d'€ de chiffre d'affaires pour les entreprises touristiques et de plus de 40 000 emplois salariés, représente un secteur stratégique pour l'emploi, la formation et l'insertion des jeunes, la culture, l'environnement, l'inclusion de nos concitoyens et plus largement l'attractivité du territoire.

La Collectivité européenne d'Alsace investit plus de 5,5 M€ en 2024 pour sa politique touristique et souhaite redéfinir sa feuille de route en tenant compte des nouvelles attentes de la clientèle (tourisme de sens, en dehors des sentiers battus, innovant et régénératif), de la nécessité de préserver l'environnement et d'avoir un effet levier sur l'économie de proximité.

Promouvoir la Destination Alsace en capitalisant sur six thématiques d'excellence ("Découvrir l'Alsace, terre d'itinérance douce", "Prendre de la hauteur en Alsace", "L'Alsace prend soin de vous", "Savourez les étoiles et millésimes", "Vivre le fantastique des châteaux et citées fortifiées", "l'Alsace au cœur de l'humanisme rhénan et de l'Europe") et en misant sur l'excellence touristique alsacienne, telle est l'ambition portée par la Collectivité européenne d'Alsace en matière de tourisme. Cette ambition se traduit par plusieurs leviers : construire aujourd'hui le tourisme de demain pour s'assurer du renouvellement des visiteurs en recherche d'expériences plus confidentielles, capitaliser sur les "pépites" de l'Alsace, sur l'authenticité et la qualité de l'offre pour soutenir l'économie touristique et l'emploi et conforter l'Alsace en tant que Destination d'excellence, durable et accessible à tous.

La mise en œuvre de cette stratégie se traduit par un partenariat fort avec Alsace Destination Tourisme (ADT), l'agence de développement touristique de la Collectivité européenne d'Alsace, afin de déployer les orientations politiques définies par notre collectivité, notamment promouvoir la destination Alsace au Salon de l'Agriculture à Paris.

Pour l'année 2024, la Collectivité européenne d'Alsace entend poursuivre son appui aux territoires sur le volet tourisme tout en adaptant la stratégie de développement touristique actuelle avec les acteurs locaux qui sera présentée à l'assemblée départementale courant 2024.

Le présent rapport propose à la Commission permanente :

- d'approuver les termes du contrat cadre 2024 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et Alsace Destination Tourisme ;

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4 205 000 € et une subvention d'investissement de 50 000 € à Alsace Destination Tourisme, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2024.

Présent sur l'ensemble de notre territoire, le tourisme est une activité de la vie locale qui, par son offre, dynamise l'économie et l'emploi et joue un rôle essentiel en faveur du rayonnement international de la destination Alsace.

En 2023, les principales actions mises en œuvre par Alsace Destination Tourisme concernaient des campagnes de communication sur les périodes de l'été indien et de Noël, des opérations de promotion, des Accueils Presse, le déploiement des opérations « Col'Attitude » à l'échelle du massif alsacien, l'animation d'un « Labo Tourisme durable », la coordination d'événementiels tels que la participation de la Collectivité européenne d'Alsace et ses partenaires au Salon International de l'Agriculture, « les fascinants week-end », les « diners insolites » ou le « slowUp Alsace », la gestion et l'animation du fleurissement.

En 2024, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite poursuivre un partenariat de qualité et de proximité avec Alsace Destination Tourisme, en conjuguant les efforts pour favoriser et conforter les activités de proximité, au bénéfice notamment de l'emploi alsacien, de la vie économique des entreprises du secteur touristique et pour renforcer l'attractivité des territoires dans le cadre d'une dynamique ambitieuse tournée vers un développement équitable et durable. Ainsi, l'ensemble des actions initiées par ADT en 2023 seront poursuivies en 2024 étant précisé que l'enjeu de la communication est de diffuser les flux touristiques au bénéfice des territoires de moindre attractivité spontanée et des expériences touristiques encore confidentielles. La mission Observation sera également dotée de moyens supplémentaires.

La Collectivité européenne d'Alsace accompagne le fonctionnement d'Alsace Destination Tourisme à hauteur de 4,1 M€, auquel s'ajoutent :

- l'organisation de l'édition 2024 du Salon International de l'Agriculture à Paris : 105 000 €,
- et la signalisation touristique autoroutière : 50 000 €.

Le soutien total de la Collectivité européenne d'Alsace s'élève à 4,255 M€ sur un budget total d'ADT de 5,64 M€, soit une participation à hauteur de 75,4 % du budget.

Alsace Destination Tourisme est une association de 47 salariés, qui exerce son activité en prenant en compte les orientations définies dans la Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique (SIDT) pour la Destination Alsace, dont il est prévu, d'ici la fin du premier semestre 2024, des adaptations liées au nouveau contexte pour continuer de garantir une action au plus près du terrain, tout en étant une source d'innovation pour s'adapter aux nouvelles attentes de la clientèle.

Ce travail d'adaptation sera mené par la Collectivité européenne d'Alsace, en partenariat étroit avec ADT, les offices de tourisme et l'ensemble des acteurs touristiques.

#### 1- Contrat cadre 2024 entre la Collectivité européenne d'Alsace et Alsace Destination Tourisme

Il est proposé la mise en place d'un contrat cadre pour l'année 2024 (joint en annexe au présent rapport) qui définit les objectifs d'Alsace Destination Tourisme et les priorités d'action et l'intervention financière de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur d'Alsace Destination Tourisme (ADT) dans le cadre des crédits inscrits au budget primitif 2024.

L'expertise d'ADT sera mobilisée pour renforcer l'attractivité des territoires dans le cadre d'un tourisme renouvelé, plus durable et plus authentique à travers trois principaux objectifs :

- Accompagner les acteurs du tourisme alsaciens, et notamment les opérateurs publics et associatifs, pour favoriser le développement d'équipements et services touristiques qualitatifs, innovants et éco-responsables,
- Déployer une stratégie de tourisme durable pour l'Alsace, afin de concilier le maintien des activités touristiques et les transitions climatiques, le changement des modes de consommation et les nouvelles attentes de la clientèle,
- Favoriser le rayonnement de l'Alsace au travers de supports et actions de communication attractifs, s'inscrivant dans la dynamique de la Marque Alsace.

La Collectivité européenne d'Alsace et Alsace Destination Tourisme mobilisent leurs expertises pour concevoir et mettre en œuvre les axes et actions déclinés dans le contrat-cadre ci-joint.

### **AXE 1 – MARKETING, PROMOTION & EDITIONS** (cf. Fiches 1.1 à 1.5) : **281 K€**

En 2024, ADT poursuivra ses actions de promotion de la destination Alsace dans le cadre de manifestations à vocation « grand public » (BtoC) sur les marchés prioritaires et de proximité sous forme d'événementiels et de salons, dont le Salon International de l'Agriculture.

Elle s'associera autant que possible à des structures institutionnelles publiques et aux acteurs privés pour renforcer la visibilité de l'Alsace sous forme d'éductours, de production ou de renouvellement d'éditions (cartes touristiques, blocs cartes Noël, refonte du guide « Rêver d'Alsace »...).

### **AXE 2 – COMMUNICATION & RELATIONS PRESSE** (cf. Fiches 2.1 à 2.6) : **255 K€**

Deux campagnes de communication Alsace sont prévues en 2024 : « printemps-été » et « hiver-Noël ». L'enjeu sera la diffusion des flux touristiques en communiquant au bénéfice des territoires de moindre attractivité spontanée et des expériences touristiques encore confidentielles notamment sous l'angle des mobilités.

### **AXE 3 – PROJETS NUMERIQUES & RESEAUX SOCIAUX** (cf. Fiches 3.1 à 3.4) : **150,5 K€**

ADT administre et anime ses principaux sites web et réseaux sociaux tant à des fins de communication institutionnelle que touristique, en réalisant des achats publicitaires sur les réseaux sociaux et Google, en créant un outil d'e-learning sur le thème du tourisme durable destiné aux acteurs touristiques alsaciens.

### **AXE 4 – DEMARCHES QUALITE, MARQUES & LABELS** (cf. Fiches 4.1 à 4.4) : **77 K€**

Garantir au mieux la promesse client est l'une des missions portées par ADT qui accompagne ses partenaires et les acteurs du tourisme pour atteindre cet objectif en coordonnant le « Club des sites d'Alsace », en co-organisant avec le RésOT – Alsace les Trophées du Tourisme et en assurant la mission d'animation et d'accompagnement pour le fleurissement d'Alsace.

La mission graphique de la signalisation touristique autoroutière pour l'A35 et l'A36 (partie Haut-Rhin) s'inscrit dans cet axe.

## **AXE 5 – THEMATIQUES PRIORITAIRES, DIAGNOSTIC, CONSEILS & ACCOMPAGNEMENT DE PROJET** (cf. Fiches 5.1 à 5.7) : **161 K€**

Assurant la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie touristique de la Destination Alsace, ADT poursuit le développement et l'accompagnement en ingénierie des porteurs de projets afférents, la valorisation des filières thématiques prioritaires et leur mise en marché. La mise en œuvre d'une mission d'observation, décidée en 2022 face au manque de données fines à l'échelle de l'Alsace, se poursuivra en 2024 avec la création d'un poste dédié.

## **AXE 6 – COOPERATIONS & RESEAUX DE TERRITOIRES Massif des Vosges** (cf. fiches 6.1 à 6.3) : **54 790 €**

ADT accompagne des projets transfrontaliers et transnationaux de développement touristique qui permettent d'entretenir des relations de coopération internationale, de faciliter les échanges d'expériences et l'élaboration de projets communs et de consolider et communiquer sur les Itinéraires Culturels Européens.

Par ailleurs, Alsace Destination Tourisme poursuit ses travaux en faveur de la mise en œuvre d'actions portant sur la valorisation de l'itinéraire Traversée du Massif des Vosges à pied, les événements « Cols réservés », la filière des Fermes Auberges et l'écosystème numérique.

## **AXE 7 – FONCTIONS SUPPORT** (cf. fiches 7.1 et 7.2) : **3 275 710 €**

Cet axe concerne principalement la masse salariale prévisionnelle, estimée pour 2024 à 3 439 433 € (46,4 ETP en CDI), mais également les services extérieurs, achats et dotations aux amortissement pour 475 000 €. La participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace sur cet axe représente près de 84 % des dépenses globales.

### 2- Mise en œuvre des actions par ADT et soutien de la Collectivité européenne d'Alsace en 2024

Chaque axe du contrat cadre est développé à travers des fiches thématiques qui précisent les objectifs et la mise en œuvre prévue sur l'exercice 2024. Elles constituent ainsi le programme d'actions 2024 d'ADT financé par la Collectivité européenne d'Alsace, qui a été construit dans un esprit de continuité par rapport aux chantiers structurants engagés les années précédentes et d'innovation. Il est résolument mis au service de la Stratégie Touristique de la Destination Alsace et au bénéfice de l'enjeu de communication arrêté pour 2024, à savoir diffuser les flux touristiques au bénéfice des territoires de moindre attractivité spontanée et des expériences touristiques encore confidentielles. La mobilité, avec les déplacements doux (navettes, vélo, intermodalité), sera également au centre de la communication.

Le montant de participation de la Collectivité européenne d'Alsace pour chaque action est ainsi précisé.

Au total, cela représente un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de **4 255 000 €** pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, dont :

- 4 100 000 € pour le fonctionnement général de l'ADT,
- 105 000 € dédiés à l'organisation par ADT de l'édition 2024 du Salon de l'Agriculture à Paris, ce montant sera abondé en DM1 afin de couvrir l'ensemble des dépenses
- 50 000 € fléchés pour la mise en œuvre par ADT de la mission graphique dédiée à la signalisation d'animation culturelle et touristique sur le réseau autoroutier A35 et A36.

Pour mémoire, il est rappelé que la Collectivité européenne d'Alsace met à disposition d'ADT des locaux au sein de l'Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace de Strasbourg depuis le mois de décembre 2018 et un bâtiment sis rue Schlumberger à Colmar. Les charges de fonctionnement de ces locaux restent à la charge d'ADT.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver les termes du contrat cadre de partenariat portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'investissement pour l'année 2024, joint en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et Alsace Destination Tourisme et de m'autoriser à le signer,
- D'attribuer une subvention de fonctionnement pour un montant total de 4 205 000 € à Alsace Destination Tourisme, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2024, subvention répartie comme suit :
  - 4 100 000 € pour le fonctionnement général de l'association,
  - 105 000 € pour l'organisation de l'édition 2024 du Salon de l'Agriculture à Paris,
- D'attribuer une subvention d'investissement de 50 000 € à Alsace Destination Tourisme, pour la mise en œuvre de la mission graphique dédiée à la signalisation d'animation culturelle et touristique sur le réseau autoroutier A35 et A36.

Les modalités de versement des subventions sont précisées dans le contrat cadre de partenariat joint en annexe.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Nature analytique</i>	<i>Montant</i>
<i>P059</i>	<i>P059O002</i>	<i>P059E01</i>	<i>P059O002T94</i>	<i>1212-65-65748-633</i>	<i>4 100 000 €</i>
<i>P059</i>	<i>P059O016</i>	<i>P059E15</i>	<i>P059O016T94</i>	<i>1212-65-65748-633</i>	<i>105 000 €</i>
<i>P059</i>	<i>P059O002</i>	<i>P059E06</i>	<i>P059O002T10</i>	<i>3265-204-2324-633</i>	<i>50 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>4 255 000 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.